

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Fin de la 1ère session ordinaire du Parlement : un sceau d'une intense activité législative

**DÉPUTÉS** et sénateurs n'ont véritablement pas ménagé leur peine durant ces quatre derniers mois.

Libreville/Gabon  
J.KOMBILE MOUSSAVOU

UNE page de l'histoire parlementaire de notre pays vient, sans doute, d'être tournée avec la fin, hier, de la première session ordinaire du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 41 de la Constitution. D'autant que, aux termes de l'article 41 nouveau de la Loi fondamentale, les députés et sénateurs retrouveront leurs hémicycles respectifs le premier jour ouvrable du mois d'octobre prochain pour une session unique devant s'achever le dernier jour ouvrable du mois de juin. Soit une durée de neuf (9) mois (lire ci-contre).

Dans tous les cas, cette session aura été marquée par le message livré par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, le 25 juin dernier, devant les deux Chambres du Parlement réunies en Congrès et par une dense activité législative.

La communication du numéro un gabonais avait des allures de retrouvailles, d'autant que c'était la première fois qu'il s'adressait en présentiel aux députés et sénateurs depuis la douloureuse épreuve qu'il avait endurée en octobre 2018 à Ryad, en Arabie Saoudite.

Ali Bongo Ondimba, tout en félicitant les parlementaires pour la qualité de leur travail et leur contribution à l'évolution de la vie institutionnelle de notre pays, avait défini la "boussole" devant guider l'action publique, non sans avoir sollicité le soutien des représentants du peuple.

Quoi qu'il en soit, au-delà de leurs exigences découlant de la coopération interparlementaire, à l'Assemblée nationale tout comme au Sénat, cette session qui s'achève aura été particulièrement importante au regard

du nombre de textes examinés et adoptés.

Des textes qui, de l'aveu même de nombreux parlementaires, ont un impact réel sur la vie des populations tout en permettant à notre pays d'effectuer un saut qualitatif, notamment en matière de promotion de la femme et de la protection des personnes vulnérables.

À ce titre, a indiqué le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, la Chambre des députés, "a procédé à la ratification de dix (10) ordonnances et à l'adoption de vingt (20) projets de loi et de quatre (4) propositions de loi, pour un total de trente-quatre (34) textes, soit 77 % des textes dont l'Assemblée nationale a été saisie, les autres demeurant dans le circuit de la navette entre le gouvernement et le Parlement".

De son côté, a fait valoir la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mbousso, les sénateurs ont "examiné et voté trente-deux (32) textes".

C'est dire que les députés et les sénateurs n'auront vraiment pas ménagé leur peine. Ce, d'autant plus que l'examen de certains textes aura nécessité la tenue d'une Commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale, aux fins d'élaborer et de proposer un texte commun sur des dispositions ayant fait l'objet d'un désaccord entre députés et sénateurs.

Il en a été ainsi du projet de loi déterminant les emplois supérieurs civils de l'État et le mode d'accès à ces emplois, de la proposition de loi relative à la réorganisation de l'École nationale des eaux et forêts (Enef), du projet de loi fixant le cadre d'exercice de la profession vétérinaire en République gabonaise, etc.

Des textes qui, au finish, auront été adoptés par les deux Chambres du Parlement. Lesquelles, s'agissant tout particulièrement de l'Assemblée nationale, à travers les questions orales et écrites au gouvernement, a usé de ses prérogatives constitutionnelles de contrôle et

d'évaluation de l'action gouvernementale.

Des questions aux membres du gouvernement qui, à tout point de vue, auront permis aux élus du peuple de relayer les préoccupations des populations en matière de conflit homme-faune, d'accès à l'eau et l'électricité, de lutte contre le chômage, d'amélioration du système éducatif, etc.

C'est dans cette optique que Faustin Boukoubi a traduit la confiance de la Représentation nationale dans la capacité de la cheffe du gouvernement d'atténuer, à défaut d'éradiquer, les sources des événements enregistrés à Mékambo, Koula-Moutou et Moutassou.

Du côté du palais Omar Bongo Ondimba, la patronne des lieux n'en pensait pas moins en indiquant que "le conflit homme-faune devient une préoccupation majeure, particulièrement au regard des tristes événements qui se sont déroulés dans la province de l'Ogooué-Ivindo".

Bref, c'est donc animés par le sentiment du devoir accompli que les parlementaires devraient se rendre, dans les jours à venir, dans leurs circonscriptions électorales respectives.



Photo : Sylvain Maganga

Vue partielle des députés à l'hémicycle du palais Léon Mba.

### FLORILÈGE

#### CLÔTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale :

"En allant auprès de nos mandants, apportons-leur un message d'espoir en ces temps de crise sanitaire où les défis liés à la Covid-19 ne seront relevés qu'à l'unisson avec une dose de courage, de détermination et surtout au prix des sacrifices consentis par chacun d'entre nous".

"La spontanéité avec laquelle des compatriotes d'horizons divers ont répondu à notre appel de partager leurs méditations et leurs exhortations dans un fascicule, montre notre attachement viscéral à la paix".

Lucie Milebou Aubusson-Mbousso, présidente du Sénat :

"Le réseau routier reste et demeure une énorme préoccupation en particulier sa réhabilitation, mais également le volet sécurité. Notamment la circulation des grumiers, dont l'excès de vitesse des convois occasionne de nombreux accidents mortels".

"Il y a moins de sénateurs certes, mais l'armature tient bon dans son équilibre : entre technocrates chevronnés et des hommes et femmes de terrain à l'expérience avérée".

# Le Parlement : sous le législatif

## La fin d'une ère !

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

La clôture solennelle de la première session ordinaire du Parlement, qui s'est tenue hier dans les deux Chambres, marque sans aucun doute la fin d'un cycle; celui de deux sessions parlementaires de (4) quatre mois chacune. Une innovation à mettre à l'actif de la révision constitutionnelle du 11 janvier dernier. En effet, l'article 41 nouveau de la "Mère des lois" dispose que: "Le Parlement se réunit de plein droit en une session par an. La session parlementaire s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'octobre et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable du mois juin". Un remodelage conçu pour améliorer l'efficacité et le rendement des parlementaires. En effet, le législateur a estimé que les sessions de 4 mois ne permettaient pas toujours d'examiner la totalité des textes législatifs dans les délais requis. D'où la tenue de nombreuses sessions extraordinaires avec les dépenses que cela implique. Des impondérables qui vont très certainement être de plus en plus évités, et ce, dès la



Photo: DR

prochaine rentrée parlementaire. Fini donc la session des lois et celle dite budgétaire ! Une autre raison justifiant certainement la nouvelle périodicité, le besoin d'arrimer la rentrée parlementaire à celle des autres démembrés de l'État et secteurs de la vie publique (Cour constitutionnelle, rentrée judiciaire et rentrée scolaire pour ne citer que ces exemples). À partir du 1er octobre prochain, en l'occurrence un vendredi, députés et sénateurs vont inaugurer

l'ère de la session parlementaire unique. Durant neuf mois, ils vont examiner et adopter les projets et propositions de loi et contrôler l'action du gouvernement via les outils mis à leurs dispositions dont les auditions, interpellations et questions orales. Avant cela, il ne fait l'ombre d'un doute que les parlementaires se rendront dans leurs bastions respectifs pour faire à leurs mandants le compte-rendu de leurs activités.

## "Le Livre blanc pour la paix" : tout un symbole !

ONDOUBANTSIBAH  
Libreville/Gabon

DANS la foulée de la clôture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale, hier, au Palais Léon Mba, le président de ladite institution, Faustin Boukoubi, a dédié "Le Livre blanc pour la Paix". Cet ouvrage publié sous la direction du président de la première Chambre du Parlement et dont seuls ceux qui ont contribué à son élaboration, et ceux qui ont suivi le dernier Congrès du Parlement de vendredi dernier étaient au

courant. Parce qu'à cette occasion, Faustin Boukoubi en a parlé avant de dédicacer les exemplaires du chef de l'Etat peu après son adresse aux parlementaires. De quoi s'agit-il donc ? "Le Livre blanc pour la paix" n'est ni un roman, ni un essai politique, encore moins un mémorandum ou le rendu d'une recherche en science politique ou toute autre science. Il s'agit d'un condensé de messages sur la paix (méditations, exhortations, etc.) de personnes (jeunes, hommes, femmes) venues d'horizons divers et issues de catégories professionnelles multi-

ples. Dignitaires, parlementaires de tous bords, institutionnels, élus locaux, société civile, syndicats, universitaires, confessions religieuses, leaders politiques, acteurs culturels, acteurs sportifs, journalistes, etc. Tout y est ! De ce point de vue, cet ouvrage dédié par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, peut être brandi comme un outil idéal de promotion de la paix dans notre pays. Cette paix considérée au sens large, pas seulement comme absence de guerre ou autre conflit militaire ; mais une situation où chacun,

au-delà de ses origines, de ses aspirations politiques, etc. trouve son compte... La publication d'un tel ouvrage s'avère plutôt pertinente. Car elle intervient au moment où les députés, représentants du peuple, réintègrent le Palais Léon-Mba réhabilité. Cela 5 ans après sa destruction lors des violences post-électorales de 2016. Vu sous cet angle, "Le livre blanc pour la paix" est synonyme de : "Plus jamais ça !". Donc tout un symbole. Aux uns et autres de s'engager sincèrement pour que cela soit une réalité.

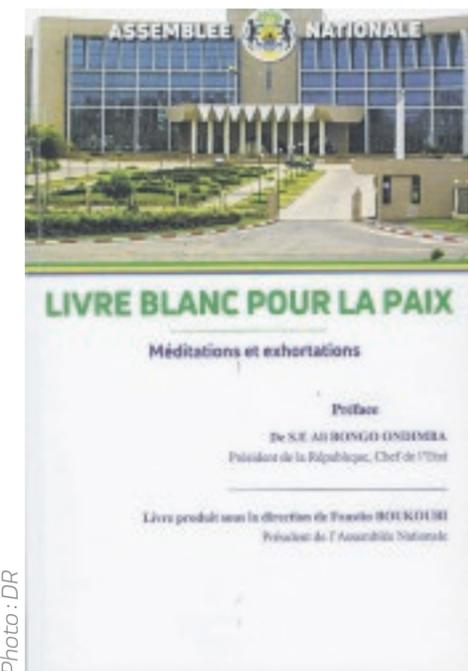


Photo: DR